

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10272**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences Technologies Santé Mention : Bâtiment et Construction Spécialité :

Maintenance et Réhabilitation des Bâtiments

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Université de Nantes                     | Président de l'université de Nantes              |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois, 232 Bâtiment : construction et couverture, 233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Activités de maîtrise d'ouvrage et de gestion de patrimoine :
  - o gestion de services techniques d'industries ou de patrimoine d'habitations, gestion de logements collectifs
  - o gestion de services techniques communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux
- Activités de maîtrise d'œuvre :
  - o diagnostics, études et suivi de chantier
  - o études économiques de la construction
  - o conception en bureaux d'études de structures ou d'équipements techniques
  - o contrôle des constructions
- Activités dans les entreprises de construction :
  - o pilotage et gestion de chantiers de réhabilitation (gros œuvre, second œuvre ou équipements techniques)
  - o études de prix et réalisation de devis.

#### Compétences ou capacités attestées

Les activités visées par le diplôme impliquent l'acquisition d'un ensemble de compétences :

**techniques** : vérifier la stabilité des constructions, choisir les matériaux, connaître les pathologies et les modes constructifs, réaliser des diagnostics acoustiques et thermiques, dimensionner des installations de ventilation et de chauffage et maîtriser les principes de la restauration de bâtiments anciens ;

**managériales** : organiser des travaux, calculer les coûts des travaux, gérer le patrimoine bâti, maîtriser les principes de la gestion, du management et de la communication d'entreprise ;

**juridiques** : maîtriser les règles principales de l'urbanisme, ainsi que les bases du droit de la construction et du droit des marchés,

**environnementales** : maîtriser les techniques de la déconstruction, gérer les déchets de chantier, connaître les impacts des bâtiments sur la santé,

**dans les domaines de la sécurité** : maîtriser la réglementation incendie et les principes de prévention sur les chantiers ;

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

#### Secteurs d'activité :

Ces professionnels travaillent dans les maîtrises d'ouvrage publiques ou privées, les maîtrises d'œuvre (architecte, bureaux d'études ou de contrôles) ou dans les entreprises de constructions.

#### Type emplois accessibles :

Les emplois occupés par les détenteurs du diplôme sont de plusieurs types : gestionnaire de patrimoine ou de services techniques, collaborateurs d'architecte, contrôleurs techniques, économistes, conducteurs de travaux, responsables de services d'études de prix, etc

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

C1503 : Management de projet immobilier

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1108 : Métier de la construction

F1201 : Conduite de travaux du BTP

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Formation(s) requise(s):

- Licence 2 options scientifiques

- DUT Génie Civil, Génie Industriel et Maintenance, Génie Thermique, Organisation et Gestion
- BTS de la filière bâtiment
- Modalités de validation d'acquis professionnel en formation continue pour des personnes ayant une expérience dans le domaine du bâtiment sans posséder un diplôme de niveau III.

**Conditions d'admission:**

Admission sur dossier pour la formation initiale et modalités de validation d'acquis professionnel pour la formation continue avec examen écrit et entretien.

**Descriptif des composantes de la certification :**

- UE 1 : Construction (8 ECTS) :  
Stabilité, Matériaux, technologie de construction
- UE 2 : Management de projet (4 ECTS) :  
étude de prix et organisation de travaux,
- UE 3 : Gestion technique des bâtiments et Gestion de Patrimoine (4 ECTS) ;
- UE 4 : Maintenance et réhabilitation (8 ECTS) :  
structure, aménagement, enveloppe, équipements, restauration,
- UE 5 : Communication (5 ECTS) :  
expression, informatique, anglais,
- UE 6 : Droit et Gestion (6 ECTS) :  
Droit des marchés, de l'urbanisme, de la construction ; Gestion d'entreprise ;
- UE 7 Sécurité, Qualité et Environnement (5 ECTS) ;
- UE 8 : Projet de Fin d'Etudes (10 ECTS) ;
- UE 9 : Stage (10 ECTS) ;

Remarques :

Les coefficients de chaque UE sont égaux au nombre d'ECTS.

Un examen est prévu à la fin de chaque matière en contrôle continu.

Le projet est évalué par une note du mémoire et une note de soutenance.

Le stage est évalué par une note sur le comportement professionnel, une note de mémoire et une note de soutenance.

La compensation entre les matières et les unités d'enseignements s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque unité d'enseignement est obtenue et capitalisable dès que la moyenne est supérieure à 10/20.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).<br>Eventuellement % enseignants/professionnels |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).<br>Eventuellement % enseignants/professionnels |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Si l'ingénierie est prévue à cet effet   |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).<br>Eventuellement % enseignants/professionnels |
| Par candidature individuelle                                     | X      | Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP   |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X      | Enseignants-chercheurs et professionnels   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 09/12/1999

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté d'habilitation du 20 septembre 2012

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

9 promotions comptant 217 inscrits et 210 diplômés.

→ Tous les diplômés se sont insérés dans la vie professionnelle

La moyenne de l'insertion sur 10 ans a donné les chiffres suivants :

- contrats : 66% de CDI, 31% de CDD et 3% de contrat d'intérim ;

- secteurs d'activités : 25% en entreprise ou organisme de maîtrise d'ouvrage, 31% entreprise ou organisme en maîtrise d'œuvre et 44 % en entreprise de construction ;

- temps de recherche d'emploi : 93 % de diplômés ont obtenu un emploi en moins de 3 mois (embauche immédiate pour 53% d'entre eux, en moins d'un mois pour 13%, entre 1 et 3 mois pour 27 %) et 7% entre 3 et 6 mois.

**Autres sources d'information :**

[www.iut-sn.univ-nantes.fr/3564/0/fiche\\_\\_formation/](http://www.iut-sn.univ-nantes.fr/3564/0/fiche__formation/)

<http://www.univ-nantes.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Nantes

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IUT de Saint-Nazaire

**Historique de la certification :**

Habilitée dès la première vague de création des licences professionnelles, cette Licence professionnelle existe depuis octobre 2000.